

**DELIBERATION N° 82/2010
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER**

Construction d'un nouveau lycée français à Montgat – Barcelone (Espagne)

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;
Vu la délibération n° 39/2008 du conseil d'administration de l'agence pour l'enseignement français a l'étranger en date du 15 juillet 2008 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'Agence à renoncer, dans le contexte actuel, à répondre à l'appel d'offres de la mairie de Montgat en vue de la mise à disposition d'un terrain destiné à la construction d'un établissement scolaire.

Nombre de votants : **21**

Pour : **20**

Contre : / 1

Abstentions : / 0

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2010

Le président du conseil
d'administration de l'AEFE



Christian MASSET

Christian MASSET
**Directeur Général de la Mondialisation
du Développement et des Partenariats**